

Rapport annuel

2016

Avec le soutien financier de :



Lac d'Enghien-les-Bains



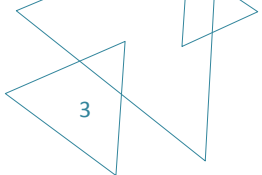
Etang Marie - Forêt de Montmorency



Petit Rosne - Sarcelles



Canal de l'Ourcq - Parc de la Poudrette - Sevran



SOMMAIRE

CONTEXTE

1 - ANIMATION DU SAGE

2 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE

3 - RÉUNIONS

4 - ÉTUDE

5 - COMMUNICATION

6 - BUDGET

ANNEXES



CONTEXTE

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH¹ et le SIARE², avec l'appui des services de l'Etat, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude (ADAGE Environnement, ASca, Complémenterre et Biodiversita).

Description du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

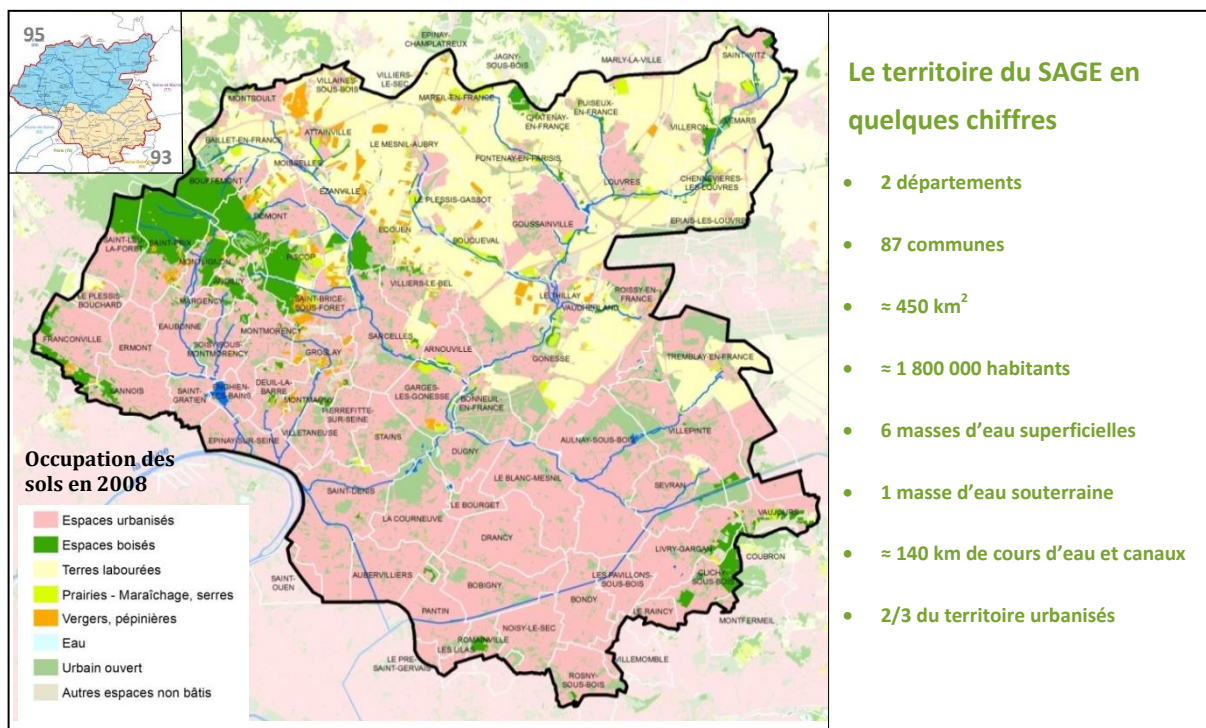
Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine.

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
 - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer)
 - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne
 - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis)
- 1 masse d'eau souterraine :
 - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.

¹ Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

² Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains



Organisation administrative

La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et modifiée par l'arrêté préfectoral du 09 juin 2016 (en annexe) suite à la loi NOTRe et à l'entrée en vigueur (le 1^{er} janvier 2016) du Schéma régional de Coopération Intercommunale (SRCI) d'Ile-de-France et qui a institué la création de nouveaux établissements de coopération intercommunale : les Etablissements Publics Territoriaux. Cette réorganisation territoriale a conduit à modifier la composition de la CLE, qui comprend désormais 65 membres :

- 36 représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- 18 représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations ;
- 11 représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le Président de la CLE, élu parmi les représentants des collectivités territoriales, est Monsieur Guy MESSAGER, Président du SIAH Croult et Petit Rosne et Maire honoraire de Louvres.

Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

Commission « Aménagement »

Président : Monsieur Belaïde BEDREDDINE (Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-St-Denis, Président du SIAAP)

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

Commission « Qualité de l'eau »

Président : Monsieur Michel ADAM (Adjoint au Maire de Dugny)

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

Commission « Milieux naturels »

Président : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT (Président du SIARE, Maire de Saint-Prix)

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

1. ANIMATION DU SAGE

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...) ;
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, ...) ;

- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...) ;
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

Juliette Delmas, animatrice du SAGE Croult-Engghien-Vieille-Mer depuis 2011, a quitté ses fonctions le 30 novembre 2016 et est remplacé à compter du 1^{er} janvier 2017 par Aline GIRARD.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, du Schéma régional de Coopération Intercommunale (SRCI) d'Ile-de-France, de nouveaux établissements de coopération intercommunale ont vu le jour. Cette évolution de l'organisation territoriale sur le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a conduit à modifier la composition de la CLE afin que les nouveaux établissements de coopération intercommunale (cf. carte ci-dessous) soient représentés au sein du collège des collectivités.

Initialement, les 10 communautés d'agglomération présentes sur le territoire du SAGE étaient représentées au sein de la CLE, qui comptait ainsi 68 membres. Compte tenu des modifications intervenues au 1^{er} janvier 2016 (création de la Métropole du Grand Paris, création des Etablissements publics territoriaux (EPT) en petite couronne et fusion d'EPCI en grande couronne), la composition de la CLE a donc évolué. Le collège des collectivités est ainsi passé de 39 membres à 36, et la CLE de 68 membres à 65 (la modification du nombre des membres du collège des collectivités n'a pas eu d'incidence sur les deux autres collèges).

 Périmètre SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Intercommunalités 2016

-  EPT Grand Paris Grand Est
-  EPT Paris Terres d'Envol
-  CA Roissy Pays de France
-  EPT Est Ensemble
-  EPT Plaine Commune
-  CA Plaine Vallée
-  CA Val Paris



Les services de la Préfecture du Val d'Oise ont sollicité les EPCI-FP afin que ceux-ci désignent leur représentant. Seule la Métropole du Grand Paris (MGP) n'a pas répondu à cette sollicitation. Pour permettre à la CLE de se réunir et de continuer à travailler, un nouvel arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CLE a été pris le 09 juin 2016 par le Préfet du Val d'Oise (en annexe). La Métropole du Grand Paris n'est pour le moment pas représentée au sein de la CLE Croult Enghien Vieille Mer (A noter que la MGP devra prendre la compétence Gemapi avant le 1^{er} janvier 2017) Un nouvel arrêté sera pris lorsque la MGP aura désigné son représentant.

3. RÉUNIONS

| Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) « Croult Enghien Vieille-Mer » s'est réunie à deux reprises en 2016.

- **La CLE s'est réunie en séance plénière le 20 septembre 2016.** L'ordre du jour était le suivant :
 - Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus
 - Phase Tendances & scénarios
 - Clefs de compréhension des scénarios contrastés
 - Restitution du travail des Commissions thématiques : ce qu'il faut en retenir, quel apport pour l'analyse des scénarios
 - Aide au choix d'un scénario : quelles questions se poser ?
 - Temps d'échanges
 - Inventaire des zones humides : contenu de l'étude, calendrier prévisionnel, constitution du Comité de pilotage
 - Rédaction des documents du SAGE – Lancement de l'appel d'offres

23 membres de la CLE ont assisté à cette séance, 6 membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés, et 14 personnes non-membres de la CLE étaient présentes. Le Quorum (33 membres de la CLE présents ou représentés) n'ayant pas été réuni, les membres de la CLE ont toutefois souhaité que les points d'ordre "informatif" soient maintenus, en particulier la présentation des scénarios stratégiques, et que les points faisant l'objet d'une délibération (désignation d'un nouveau membre du Bureau), soient reportés à l'ordre du jour de la CLE suivante afin de ne pas multiplier les réunions.

Cette réunion, qui s'inscrivait dans le cadre de la phase « tendance & scénarios » du SAGE, avait principalement pour objectif de donner des clefs de compréhension des 4 scénarios stratégiques (qui avaient été présentés et validés lors de la CLE du 15 décembre 2015), restituer le travail d'analyse fait par les commissions thématiques (réunies en février et mars 2016) et apporter les éléments de réflexions nécessaires au choix de la stratégie du SAGE.

Pour chaque scénario stratégique, une analyse en termes d'atouts, de faiblesses, de risques et de conditions de succès, a été exposée. A l'issue de cette réunion, une note d'aide au choix de la stratégie a été diffusée à l'ensemble des membres de la CLE.

- **La CLE s'est réunie en séance plénière le 15 novembre 2016.** L'ordre du jour était le suivant :
 - Désignation d'un nouveau membre du Bureau parmi les membres du collège des élus ;
 - Rappel simplifié des scénarios ;
 - Débat de la CLE autour des 4 scénarios, avis, arguments et prise de position avant le vote ;
 - Vote - Choix du scénario fondant la stratégie du SAGE.

37 membres de la CLE ont assisté à cette séance, 8 membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés, et 15 personnes non-membres de la CLE étaient présentes.

Le Quorum de la moitié des membres étant réuni, les membres de la CLE ont pu procéder aux délibérations qui faisaient l'objet de cette réunion :

- Les membres du collège des collectivités territoriales ont désigné, à la majorité, Monsieur Jean-Luc HERKAT (Maire de Bonneuil-en-France et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France) pour siéger au sein du Bureau de la CLE.
- Après un rappel succinct des 4 scénarios contrastés et un temps d'échange, les membres de la CLE ont voté à main levée pour choisir le scénario qui fondera la stratégie du SAGE. Le scénario 2 (« Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire ») a été choisi à la majorité des voix (Cf. §4).

| Bureau de la CLE

En 2016, le Bureau de la CLE s'est réuni 1 fois le **11 octobre 2016**.

Cette réunion de Bureau était consacrée à la préparation de la réunion de la CLE du 15 novembre 2016.

| Commissions thématiques

Durant l'année 2016, les 3 Commissions thématiques du SAGE se sont réunies 1 fois sur la période février-mars. Ces réunions s'inscrivaient dans le cadre de la phase "tendances et scénarios" du SAGE et ont notamment permis d'affiner l'analyse des 4 scénarios contrastés, en termes d'atouts, faiblesses et conditions de succès.

Commission	Date	Président(e)	Nb de participants
Aménagement et risques liés à l'eau	15/02/2016	M. Belaïde BEDREDDINE Vice-Président du CD93	24
Qualité de l'eau	19/02/2016	Michel ADAM Maire-adjoint de Dugny	26
Milieux naturels	08/03/2016	Jean-Pierre ENJALBERT Président du SIARE	24

Ces trois réunions avaient pour objectifs de :

- partager le « socle » du SAGE et les 4 scénarios stratégiques ;
- préparer le choix de la stratégie par la CLE en construisant une analyse comparative des 4 scénarios en fonction des enjeux relevant de chaque commission thématique.

Les participants de chaque commission thématique ont travaillé en atelier afin d'affiner l'analyse des 4 scénarios stratégiques et d'évaluer leurs conséquences en termes d'atouts, de faiblesse et de risques. Le travail était guidé par les questions suivantes :

- En quoi chacun des quatre scénarios a un intérêt pour bien traiter chaque enjeu ? Sur quels plans (technique, politique, organisationnel, ...) ?
- À l'inverse, quelles sont les limites et les risques de chaque scénario pour bien traiter chaque enjeu ?
- Par conséquent, à quelles conditions chacun de ces scénarios permet d'apporter une plus-value pour chaque enjeu ? Autrement dit : comment s'assurer que ses atouts soient effectifs et ses risques évités ?

Les comptes rendus de ces réunions sont téléchargeables à l'adresse suivante : https://www.siah-croult.org/sage_comptes_rendus.html

| Autres réunions

Outre les réunions de la CLE et de ses différentes instances (Bureau et Commissions thématiques), l'animatrice a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE et reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent un suivi des études et démarches locales ou régionales ayant un impact/liens plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion	Date
Comité technique de l'étude Trame verte et Bleue de la Plaine de France – EPA Plaine de France	02 février 2016
Comité territorial Seine amont Ile-de-France – EPTB Seine Grands Lacs	09 février 2016
Conférence des parties prenantes du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes - EPTB Seine Grands Lacs	09 février 2016
Forum territorial des rivières d'Ile-de-France - AESN	12 février 2016
Séminaire autour de la charte agricole du territoire du Grand Roissy - Projet agricole de territoire – EPA Plaine de France	18 février 2016
Réunion du groupe de travail « cartographie des cours d'eau de Paris et petite couronne » - DRIEE IdF – Service Police de l'eau PPC	1 ^{er} mars 2016
Réunion de présentation des scénarios du SAGE – EPA Plaine de France	17 mars 2016

Réunion de présentation des scénarios du SAGE aux services de la communauté d'agglomération Plaine commune	17 avril 2015
Réunion du groupe de travail de la MIISEN Paris Proche Couronne – « cartographie des cours d'eau de Paris et petite couronne » - DRIEE IdF – Service Police de l'eau PPC	11 avril 2016
Comité technique de l'Etude de faisabilité de la renaturation du ru d'Arra (réunion de lancement) – EPA Plaine de France	26 avril 2016
Séminaire national SAGE et TVB	6 et 7 juin 2016
Colloque « GEMAPI : Enjeux & Gouvernance Sécurité, biodiversité, santé et cadre de vie : Comment gérer demain nos rivières sur le territoire de la Métropole du Grand Paris ? »	7 et 8 juillet 2016
Forum territorial des rivières d'Ile-de-France - AESN	05 octobre 2016
Comité technique de l'Etude de faisabilité de la renaturation du ru d'Arra – EPA Plaine de France	25 octobre 2016
Commission TVB de la CA Roissy Pays de France – Présentation des scénarios du SAGE aux élus	08 novembre 2016
Présentation des scénarios du SAGE aux élus d'Enghien-les-Bains	09 novembre 2016

4. ÉTUDES

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, un appel d'offres a été lancé en 2012 afin de recruter un bureau d'étude chargé d'accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) durant les phases d'état des lieux (état initial et diagnostic), des tendances et scénarios et du choix de la stratégie du SAGE. A la suite de cet appel d'offres, le groupement ADAGE/AScA/COMPLEMENTERRE/Biodiversita a été retenu.

L'étude a été lancée en début d'année 2013. La première phase de cette étude, l'état initial, a été validée en décembre 2013. Le diagnostic » a été validé en mai 2015. La phase « Tendances et scénarios » a été lancée en 2015.

En 2016, la CLE, réunie le 15 novembre, a voté pour le scénario fondant la stratégie du SAGE.

| Socle stratégique, scénarios contrastés et choix de la stratégie du SAGE

Pour rappel, la phase « Tendances et scénarios » est une démarche prospective qui permet de :

- construire des scénarios contrastés pour poser le choix ultérieur de la stratégie du SAGE ;
- envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic ;
- faire émerger une vision d'ensemble à long terme, cohérente et lisible, pour donner à voir la plus-value du SAGE ;
- clarifier et poser les choix locaux pour mobiliser les acteurs.

Cette phase de travail a débuté en 2015 avec l'élaboration du scénario sans SAGE et la définition d'un socle stratégique et de 4 scénarios contrastés.

Le socle stratégique constitue la base indispensable du futur SAGE. Il présente les actions incontournables qu'il sera nécessaire de mener pour répondre aux enjeux du territoire, et indique les outils et moyens qu'il conviendra de mobiliser pour cela. Ce socle est une base nécessaire mais il ne suffit pas à lui seul à définir une véritable stratégie pour le SAGE. Ce sont les 4 scénarios contrastés qui apportent cette dimension stratégique en proposant, chacun, une manière différente de mettre en œuvre le socle, de porter les ambitions et objectifs du SAGE et de positionner le rôle de la CLE au sein du territoire.

Ces 4 scénarios contrastés, présentés et validés en CLE le 15 décembre 2015, sont les suivants :

- **Scénario 1** : Un SAGE pragmatique qui optimise les politiques de l'eau et leur compatibilité avec le développement territorial
- **Scénario 2** : Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire
- **Scénario 3** : Un SAGE militant pour impulser des projets locaux participatifs
- **Scénario 4** : Un SAGE facilitateur et participatif au service des initiatives locales

Pour garantir une bonne appropriation par tous des scénarios et accompagner le choix de la stratégie, deux documents ont été réalisés (outre le rapport complet de la phase « tendance & scénarios ») :

- Une synthèse présentant le socle stratégique du futur SAGE et les 4 scénarios contrastés ;
- Une note préparatoire à la CLE du 15 novembre 2016, présentant une analyse comparative des 4 scénarios stratégiques et proposant quelques pistes de questionnement pour aider au choix d'un des 4 scénarios.

Ces deux documents sont consultables à l'adresse : https://www.siah-croult.org/sage_strategie.html

Après une phase de concertation, d'analyse (menée notamment en commissions thématiques) et de mise en débat des 4 scénarios (lors de la CLE du 20 septembre 2016), **les membres de la CLE, réunis en séance plénière le 15 novembre 2016, ont adopté leur stratégie en choisissant le scénario 2 - « Un SAGE affirmé pour rendre des espaces à l'eau dans le territoire »**. C'est ce choix stratégique qui devra être traduit sous forme d'objectifs, de dispositions et de règles dans les futurs documents du SAGE. Ce document est consultable à l'adresse : https://www.siah-croult.org/sage_strategie.html

| Inventaire des zones humides du territoire Croult Enghien Vieille Mer

L'un des principaux enjeux mis en évidence par le diagnostic du SAGE est *le maintien, la restauration et la reconquête des milieux humides et aquatiques* du territoire Croult Enghien Vieille Mer. Pour répondre à cet enjeu la Commission Locale de l'Eau a souligné l'importance de renforcer la connaissance de ces milieux et a souhaité pour cela qu'une étude soit menée afin de réaliser un inventaire complet des zones humides du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer. Ce travail, mené parallèlement à la rédaction des documents du SAGE, permettra de définir les dispositions et/ou règles nécessaires pour la restauration, la gestion et la préservation de ces milieux.

Pour réaliser cette étude, dont le financement est assuré à 80% par une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un appel d'offres a été lancé le 15 juillet 2016 par le SIAH Croult et Petit Rosne qui, en tant que structure porteuse du SAGE, assure la maîtrise d'ouvrage des études décidées par la CLE.

Ce marché de prestations intellectuelles consiste en la réalisation des phases suivantes :

- Phase 1 – Pré-localisation des zones humides potentielles ;
- Phase 2 - Identification des secteurs humides à enjeux et sélection des sites qui feront l'objet de prospections de terrain ;
- Phase 3 - Localisation, délimitation et caractérisation des zones humides effectives ;
- Phase 4 - Identification et hiérarchisation des zones humides prioritaires. Définition d'un plan d'action pour ces zones ;
- Volet Sensibilisation : Rédaction d'une plaquette de communication ;
- Tranche conditionnelle : Réalisation d'inventaires faunistique et floristique sur les zones humides présentant un enjeu écologique particulier, et proposition d'un programme d'actions et détermination de critères d'évaluation.

L'analyse des offres a été assurée par l'animatrice du SAGE, avec l'appui du SIAH Croult et Petit Rosne, du SIARE et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, sur la base du prix de l'offre (pondération 40%) et des critères techniques (pondération 60%) suivants :

- Moyens humains affectés à l'étude (10 pts)
- Moyens matériels affectés à l'étude (5 pts)
- Méthodologie envisagée pour la conduite de chacune des quatre phases de l'étude (note sur 40)
- Réalisation des outils cartographiques et des bases de données associées (note sur 20)
- Mode d'organisation du travail, animation et conduite des réunions (note sur 20)
- Planning général et détaillé de l'étude (5 pts)

A l'issue de cette procédure d'appel d'offres, la réalisation de l'étude a été confiée au groupement TTI Production/FloraGIS. L'étude débutera en janvier 2017.

5. COMMUNICATION

En fin d'année 2015 a été lancée la création du site Internet du SAGE. Celui-ci sera mis en ligne en 2017.

Le site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a pour objectif de donner une information claire et complète sur la démarche d'élaboration du SAGE. Il s'agit de donner plus de visibilité à ce projet, et de mettre à disposition de tous les partenaires les informations nécessaires pour permettre une connaissance partagée des enjeux et une mobilisation de chacun.

Ce site permettra notamment de décrire la démarche, les objectifs, le territoire concerné. Il permettra également de mettre à disposition les différents documents du SAGE (Comptes rendus, études, bilans, lettres d'actualité...), d'assurer une veille réglementaire, de mettre en lumière des projets. En outre, Internet offre l'opportunité de mettre en place des outils facilitant la concertation (forum de discussion, plateforme d'échange) et l'interactivité (cartes dynamiques...).



6. BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil régional d'Ile-de-France et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de Communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Conseil départemental de Seine St Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2016, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études nécessaires à l'élaboration du SAGE sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

💧 Section de fonctionnement :

Dépenses

	2016	
	prévisionnel	liquidé
Charges à caractère général	12 000 €	3 616,06 €
Charges de personnel	53 000 €	45 238,34 €
Amortissement	4 500 €	4 110 €
Virement à la section d'invest.	21 100 €	-
TOTAL	90 600 €	53 009,40 €

Recettes

	2016	
	prévisionnel	liquidé
Résultat de fonctionnement	22 224,70 €	22 224,70 €
Aides de l'AESN	32 500 €	27 941 €
Aides du CRidf	0 €	0 €
Participat° CD93	17 937,65 €	17 937,65 €
Participat° SIARE	7 175,06 €	7 175,06 €
Participat° SIAH	10 762,59 €	10 762,59 €
TOTAL (hors résultat de fonctionnement)	68 375,30 €	63 816,30 €

💧 Section d'investissement :

Dépenses

	2016	
	prévisionnel	liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	66 035,86 €	66 038,86 €
Frais d'études	219 578 €	32 639,70 €
Concessions et droits similaires	11 760 €	6 504 €
TOTAL (Hors solde d'exécution de la section d'invest.)	231 338,76 €	39 143,70 €

Recettes

	2016	
	prévisionnel	liquidé
Virement de la sect° de fonctionnement	21 100 €	-
Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €
Aides de l'AESN	237 862 €	46 794 €
Aides de la Région	33 912 €	0 €
Participat° CD93	0 €	0 €
Participat° SIARE	0 €	0 €
Participat° SIAH	0 €	0 €
Amortissement	4 500 €	4 110 €
FCTVA	-	11,35 €
TOTAL (Hors virement de la section de fonctionnement)	276 274,62 €	50 915,35 €

Guy MESSAGER



Président de la CLE
du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



ANNEXES

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau

ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

ANNEXE 4 – Perspectives pour l'année 2017

ANNEXE 2 - Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle Eau

**Arrêté préfectoral N° 2016 / 13287
portant modification de la composition de la
commission locale de l'eau du schéma d'aménagement
et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer »**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4, R 212-29 à R 212-34 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU le courrier en date du 23 juillet 2009, de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis confiant à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise la mise en œuvre du SAGE « Croult, Enghien, Vieille-Mer, en qualité de préfet « pilote » ;

VU l'arrêté inter-préfectoral N° 2011/10361 du 11 mai 2011 fixant le périmètre du SAGE et désignant le Préfet du Val-d'Oise pour suivre, pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2011/10522 du 07 septembre 2011 instituant la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer » ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2015/12460 du 30 juin 2015 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer » ;

VU la délibération du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne du 20 novembre 2015 ;

VU la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France du 21 janvier 2016 ;

VU la délibération de la Communauté d'agglomération Val Parisis du 18 janvier 2016 ;

- VU** la délibération de l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble du 19 janvier 2016 ;
- VU** la délibération de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune du 16 février 2016 ;
- VU** la délibération de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée du 17 février 2016 ;
- VU** la délibération de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'envol du 1^{er} février 2016 ;
- VU** la délibération de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est du 8 mars 2016 ;
- VU** la délibération de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France du 12 mai 2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier et de renouveler une partie des membres élus composant le premier collège de la commission locale de l'eau compte tenu des modifications intervenues suite à l'entrée en vigueur du Schéma Régional de Coopération Intercommunal (SCRI) d'Île-de-France en date du 1^{er} janvier 2016 et aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Cette commission locale de l'eau, constituée en application des articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 du code de l'environnement, comprend 65 membres répartis comme suit :

I/ Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (36 membres) :

a) Représentants du Conseil régional et des Conseils généraux (3 membres) :

- Monsieur Claude BODIN, conseiller régional d'Île-de-France
- Monsieur Daniel DESSE, vice-président du conseil départemental du Val-d'Oise
- Madame Nadège GROSBOIS, vice-présidente du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

b) Représentants des structures gérant l'assainissement (4 membres) :

- Monsieur Guy MESSAGER, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (Direction de l'eau et de l'assainissement - DEA)
- Monsieur Azzedine TAÏBI, Conseiller du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

c) Représentants des communautés d'agglomération et des Établissements publics territoriaux (7 membres) :

- Monsieur Christian LAGRANGE de l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble

- Madame Kola ABELA de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune
- Monsieur Jacques MAHEAS de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
- Monsieur Mathieu MONTES de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'envol
- Madame Michelle ANDRO de la Communauté d'agglomération Val Parisis
- Monsieur Jean-Pierre DAUX de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée
- Monsieur Jean-Luc HERKAT de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

d) Représentants des communes du Val-d'Oise (10 membres) :

- Monsieur Paul Edouard BOUQUIN, Conseiller municipal de Domont
- Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire d'Ezanville
- Monsieur Germain BUCHET, Maire de Saint-Witz
- Monsieur Mohamed HAKKOU, Adjoint au maire de Gonesse
- Madame Anita MANDIGOU, adjointe au Maire de Goussainville
- Monsieur Gilles MENAT, Adjoint au Maire de Baillet-en-France
- Monsieur Joël BOUTIER, Maire de Groslay,
- Monsieur Francis DELATTRE, Maire de Franconville
- Monsieur Sébastien MEURANT, Maire de Saint-Leu la Forêt
- Monsieur Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains

e) Représentants des communes de Seine-Saint-Denis (10 membres) :

- Monsieur Anthony DAGUET, Adjoint au Maire d'Aubervilliers
- Monsieur Fouad EL KOURADI, Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois
- Monsieur Jean-Jacques JENNÉ, Conseiller municipal de la mairie du Bourget
- Monsieur Gilles POUX, Maire de la Courneuve
- Monsieur Michel ADAM, Adjoint au Maire de Dugny
- Madame Eugénie PONTHER, Adjointe au Maire d'Epinay-sur-Seine
- Monsieur Jean-Abel PECAULT, Conseiller municipal du Pré-Saint-Gervais
- Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois
- Monsieur Alain DURANDEAU, Adjoint au Maire de Tremblay-en-France
- Monsieur Dominique BAILLY, Maire de Vaujours

f) représentant du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

- Monsieur Jacques RENAUD, Vice-Président du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

g) représentant de l'Établissement public territorial de Bassin Seine - Grands Lacs -

- Monsieur Bertrand KERN, administrateur des Grands Lacs de Seine

II/ Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (18)

- Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val-d'Oise ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre interdépartementale de l'agriculture d'Île-de-France, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération du Val-d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Val-d'Oise Environnement ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association Environnement 93 ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association locale Aulnay environnement ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Assars ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que choisir ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGEKO) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des organismes HLM de la région Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le représentant des Propriétaires fonciers non bâtis (un représentant de la Chambre interdépartementale de l'Agriculture d'Île-de-France)
- Monsieur le Président du Centre interrégional de la propriété forestière ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France ou son représentant

- Monsieur le Président Directeur Général d'Aéroports de Paris (Aéroport du Bourget) ou son représentant
- Monsieur le Président du Service des canaux de la Ville de Paris ou son représentant

III/ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (11)

- Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur de bassin ou son représentant
- Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- Monsieur le Délégué interrégional de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'énergie d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement de l'aménagement d'Île-de-France ou son représentant
- Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le directeur des territoires du Val-d'Oise (DDT 95) ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine de France (EPA) ou son représentant

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de six années.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions de membre de la CLE sont gratuites.

Article 3 : En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 4 : Lors de la réunion d'installation de la CLE, le président est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 5 : Le fonctionnement de la Commission locale de l'eau s'effectue selon les modalités des articles R 212-32 à R 212-34 du Code de l'environnement.

Article 6: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (<http://www.val-doise.gouv.fr>) et sur le site internet (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>).

Article 7 : Le Préfet, secrétaire général de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, le Préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, préfecture de police, les secrétaires généraux des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Fait à Cergy le, - 9 JUIN 2016

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER

ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

Mission	Temps passé
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, ...)	~ 25%
Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, ...)	~ 15%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, renouvellement de la CLE ...)	~ 10%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires...	~ 18%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 7%
Entretiens avec les acteurs du territoire	~ 10%
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 10%
Communication	~ 5%

ANNEXE 4 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2017

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2017 :

Actions	Descriptif des missions	Calendrier prévisionnel
Rédaction des documents du SAGE	➤ Demande de subvention ➤ Lancement de l'appel d'offre et attribution du marché ➤ Démarrage de l'étude • Rédaction du PAGD, du règlement, analyse environnementale ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude	➤ Février 2017 ➤ Février à avril 2017 ➤ Avril 2017 • Avril à décembre 2017 ➤ Avril à décembre
Etude « Inventaire des zones humides »	➤ Démarrage de l'étude • Phase 1 – Pré-localisation des zones humides potentielles. • Phase 2 - Identification des secteurs humides à enjeux et sélection des sites qui feront l'objet de prospections de terrain • Phase 3 - Localisation, délimitation et caractérisation des zones humides effectives • Phase 4 - Identification et hiérarchisation des zones humides prioritaires. Définition d'un plan d'action pour ces zones. ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude	➤ Janvier 2017 • Janvier à Mars 2017 • Mars à Mai 2017 • Mai à août 2017 • Septembre à décembre 2017 ➤ Janvier à décembre 2017
Réunions des Instances du SAGE	➤ <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 3 réunions • Rapport d'activités 2016, budget 2017, présentation étude « zone humides » • Election du Président, des Vice- Présidents et du bureau de la CLE suite au renouvellement de la CLE • Présentation intermédiaire des documents du SAGE ➤ <u>Bureau de la CLE</u> : 3 à 4 réunions ➤ <u>Commissions thématiques</u> : 1 session de réunion avec les 3 commissions thématiques (qualité de l'eau, Aménagement du territoire, Milieux naturels) ➤ <u>Comité de rédaction</u> : 5 à 6 réunions ➤ <u>Comité de suivi de l'étude « inventaires des zones humides »</u> : 6 réunions	• Avril 2017 • Octobre 2017 • Décembre 2017 ➤ Septembre à novembre 2017 ➤ Avril à décembre 2017 ➤ Février à décembre 2017
Communication	➤ Mise en ligne du site Internet du SAGE Croult Enghien Vieille Mer ➤ Création d'une plaquette « zones humides »	➤ Mai 2017 ➤ Fin 2017



Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

contact@sage-cevm.fr

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)